Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 23/07/2024

LA FROMAGERIE D'ALBION rappelle Banon, Tomme à l'ancienne



- Noms des modèles ou références concernés : **Banon, Tomme à l'ancienne**
- Marque : **'sans marque'**
- **Lot 24/06-02/07-13/07 Date de durabilité minimale entre le 01/08/2024 et le 19/08/2024**
- Date début/fin de commercialisation : **du 01/07/2024 au 19/07/2024**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **Départements : VAUCLUSE (84)**
- Distributeurs : **Point de vente direct à la Fromagerie, Vival Sault,**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence potentielle de Yersinia enterocolitica**
- Risques encourus par le consommateur : **Autre risque**
- Description complémentaire du risque : **Les infections à yersinia enterocolitica provoquent une gastro-entérite aiguë s'accompagnant de fièvre, diarrhées et douleurs abdominales, et survient généralement 2 à 7 jours après la consommation.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente, Détruire le produit.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **jeudi 15 août 2024**

CONTACT

- Numéro de contact : **0783078843**
- Informations complémentaires publiques : **L'ensemble des produits a été retiré de la commercialisation. Certains de ces produits ont cependant été commercialisés avant la mesure du retrait. Il est donc recommandé aux personnes qui détiendraient ces produits de ne pas les consommer et de les détruire, ou de demander le remboursement auprés du point de vente ou à la fromagerie directement.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre